



DROIT DU TRAVAIL

# Négocier la rupture du contrat de travail

## Objectif

La formation propose de faire le point sur le régime de la rupture négociée du contrat de travail. Seront analysés les différents régimes de rupture amiable du contrat de travail, les accords collectifs qui aménagent la rupture du contrat de travail, la transaction, ainsi que le régime fiscal et social des indemnités versées. La présentation de ces régimes intégrera les actualités les plus récentes.

## Thèmes abordés

Rupture conventionnelle homologuée ; rupture amiable de droit commun ; rupture conventionnelle collective ; plan de départ volontaire ; accord de performance collective ; négociation dans un cadre judiciaire ; transaction ; régime social et fiscal des indemnités de rupture et des indemnités transactionnelles.

## Programme détaillé

08h50

### Connexion des participants

09h00 - 10h00

#### I. La rupture conventionnelle homologuée du contrat de travail

- Domaine
- Validité
- Procédure
- Contestation

10h00 - 11h00

#### II. Les autres ruptures négociées

- Rupture amiable de droit commun du contrat de travail
- La négociation d'un accord collectif sur la rupture du contrat de travail (GPEC ; rupture conventionnelle collective et plans de départ volontaire ; accord de

performance collective)

- La négociation de la rupture dans un cadre judiciaire
- Rôle des représentants du personnel

11h00 - 11h15

#### Pause

11h15 - 12h15

#### III. La transaction

- Validité
- Portée

12h15 - 13h00

#### IV. Le régime social et fiscal de la rupture négociée

- L'indemnité de rupture conventionnelle
- L'indemnité transactionnelle



Webconférence animée par

**Stéphane  
Vernac**

Professeur agrégé  
Université Jean Monnet  
Saint Etienne

Tarif : 390 €



Date  
13 avril 2021  
(9h00 - 13h00 en direct)



Durée  
6 heures \*  
\* 4 heures de webconférence  
en direct + 2 heures de validation  
des acquis à réaliser



Public  
Avocats, Juristes



Niveau  
Spécialisation



Lieu  
A distance





DROIT DU TRAVAIL

# Négocier la rupture du contrat de travail

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
presentielles@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **390€ TTC**

Date et lieu de la formation : **le 13 avril 2021 de 9h à 13h par Webconférence**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiquées par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

